

Règlement du Jeu - Tirage au sort Le Village Sport & Santé

Détails de l'évènement

Organisateur : MUTEST, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité et immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 775 641 681

Siège social : 11, boulevard du Président Wilson – 67082 STRASBOURG

Téléphone : 09 69 36 32 32

Dates : 9 et 10 septembre 2025

Horaires : 10h – 18h (heure locale)

Lieu : Agence MUTEST – 11 boulevard du Président Wilson – 67082 STRASBOURG

Accès aux événements : tout public, gratuit et sans inscription

Descriptif des journées et des animations :

- Stand prévention
- Ateliers sportifs
- Mur digital (réflexes et coordination)
- *Smooocycle* : pédaler pour créer un smoothie vitaminé
- *Stand Maison Sport Santé*
- Participation au jeu – tirage au sort, destiné aux participants présents lors de l'évènement.

Conditions de participation au jeu

La participation est ouverte à toute personne physique majeure (18 ans révolus), présente le jour de l'évènement, sans obligation d'achat, à l'exception : des membres de l'organisation et des partenaires ou donateurs directement impliqués dans la préparation, l'organisation ou la mise en œuvre du jeu.

La participation est strictement personnelle et limitée à une seule inscription par individu (même nom, même adresse électronique ou même numéro de téléphone).

Modalités de participation au jeu

Pour participer au tirage au sort, les personnes intéressées doivent :

- Se rendre à l'espace dédié dans l'agence Mutest de Strasbourg (11 boulevard du Président Wilson – 67082 Strasbourg),
- Remplir un bulletin de participation (indiquant nom, prénom, email, téléphone et adresse postale),
- Remplir le Passeport Santé Active en obtenant les 3 tampons de participation (délivré lors de la participation aux différents stands – un tampon par stand),
- Déposer le bulletin dans l'urne prévue à cet effet avant 18 heures le 10 septembre 2025.

Un seul bulletin est autorisé par participant. Tout bulletin illisible, incomplet ou frauduleux sera écarté du tirage.

Modalités d'organisation du jeu

Durée de participation au jeu

Le jeu est ouvert uniquement les journées de l'évènement, soit les 9 et 10 septembre, de 10 heures à 18 heures (heure locale).

Le tirage au sort aura lieu à l'agence Mutest de Strasbourg, 11 boulevard du Président Wilson, le 10 septembre 2025 à 18 heures (heure locale) sous la responsabilité de l'Organisateur. Ce tirage au sort sera accessible aux participants et sera filmé puis retranscrit sur les plateformes de communication de l'Organisateur (Facebook, Instagram, LinkedIn).

Les lots seront attribués à l'issue de l'évènement, dans un délai maximum de 30 jours à compter du tirage au sort. Aucun lot ne sera distribué le jour-même du tirage au sort.

Méthode de désignation des gagnants tirés au sort

Le tirage au sort sera effectué parmi l'ensemble des bulletins valides déposés dans l'urne avant la date et l'heure limitée indiquée ci-dessus. Les gagnants seront contactés via les coordonnées mises à disposition sur leur bulletin de participation.

En cas d'impossibilité de joindre le(s) gagnant(s) après 3 tentatives, dans un délai de 30 jours après le tirage au sort, les lots concernés feront l'objet d'un nouveau tirage au sort.

Nature et description des lots

Les lots à gagner sont :

- 2 places adultes et 2 places enfants pour Europa Park
- 1 Maillot de foot du RCSA
- 10 places pour le match RCSA-Le Havre le 14 septembre 2025
- 10 sacs de sport polochon
- 7 tapis de yoga
- 7 gourdes

Les lots sont offerts par l'Organisateur et ne pourront en aucun cas donner lieu à un remboursement, un échange ou une contrepartie financière.

Responsabilités

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler le jeu en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté (intempéries, incidents techniques...), et d'écarter toute participation frauduleuse ou ne respectant pas le présent règlement. L'Organisateur ne saurait être tenu responsable des erreurs ou perturbations liées aux bulletins de participation ou à toute difficulté indépendante de sa volonté, comme un bulletin incomplet par exemple.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas :

- de litige relatif à l'utilisation d'un lot,
- de dysfonctionnement imputable au partenaire donateur,
- ou de modification de la valeur ou de la disponibilité d'un lot après la remise.

L'utilisation des bons d'achat, prestations ou produits est soumise aux conditions propres de chaque partenaire donateur (validité dans le temps, restrictions éventuelles, modalités, etc.). Les gagnants s'engagent à en prendre connaissance et à les respecter. Chaque lot fait l'objet d'une indication claire de l'organisme donateur et des conditions d'utilisation (nom de l'entité, adresse et/ ou numéro de téléphone).

Régime des données personnelles

Les informations collectées sont nécessaires à la gestion du tirage au sort et à la remise des lots. Elles sont conservées uniquement pendant la durée nécessaire à l'organisation du jeu et ne seront ni cédées, ni vendues à des tiers.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi « Informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de portabilité et d'opposition pour motifs légitimes des données à caractère personnel le concernant, en s'adressant par mail à l'adresse suivante dpo.rgpd@mutest.fr Ou par courrier à l'adresse suivante :

Délégué à la Protection des Données - MUTEST
11, boulevard du Président Wilson
67082 STRASBOURG – France

Les informations personnelles collectées ne sont en aucun cas confiées à des tiers hormis pour l'éventuelle bonne exécution de la prestation commandée par le participant.

Fondements légaux

Article L121-20 du Code de la Consommation
Article L121-1 du Code de la Consommation

La participation au tirage au sort implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, consultable sur simple demande auprès de l'Organisateur, avant et pendant l'évènement.



www.mutest.fr

 @mutest.mutuelle

 @mutuellemutest

 /company/mutest

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité et immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 775 641 681 - Mutest, membre de l'Alliance Mutualiste



05072024